

COURRIEL A MADAME LE MAIRE, MONSIEUR LE PRESIDENT ET PREMIER ADJOINT AUX FINANCES

De : **Montgeron.Environnement** <montgeronenvironnement@gmail.com>

Date : 29 juin 2016 à 16:02

Objet : Conseil municipal du 5 juillet 2016 : projet de délibération concernant la société EIFFAGE

À : Carillon Sylvie <sylvie.carillon@montgeron.fr>, "francois.durovray@montgeron.fr" <francois.durovray@montgeron.fr>

Cc : alexandre.vignier@montgeron.fr, catherine.plechot@montgeron.fr, dominique.baroux@montgeron.fr, eric.magadoux@montgeron.fr, franck.leroy@montgeron.fr, francoise.mucel@montgeron.fr, francoise.nicolas@montgeron.fr, geraud.goury@montgeron.fr, gilles.leonrey@montgeron.fr, gisele.kellermann@montgeron.fr, isabelle.gartenlaub@montgeron.fr, jeanchristophe.gallouin@montgeron.fr, michel.berthou@montgeron.fr, michel.noel@montgeron.fr, moise.knafo@montgeron.fr, muriel.moisson@montgeron.fr, pierremarie.guenier@montgeron.fr, samia.benzarti@montgeron.fr, stephanie.silvert@montgeron.fr, valerie.dollfus@montgeron.fr, Charlotte De souza <charlotte.desouza@montgeron.fr>, Corbin Christian <christian.corbin@montgeron.fr>, Ferrier Christian <christian.ferrier@montgeron.fr>, Soumare Oumar <oumar.soumare@montgeron.fr>, Sébastien BARKE <montgeronpassionnement@gmail.com>, Christophe JOSEPH <cjoseph@netcourrier.com>, , Martine Boulay <martineboulay@orange.fr>, Patrice CROS <patricecros@orange.fr>, Pierrette PROVOST <alter-republic@netcourrier.com>, Stéphanie MOUTON <stephanie.mouton@me.com>, Jacques de MILLERET <j.demilleret@hotmail.fr>, Véronique TOI TA-HESTIN <vero.hestin@gmail.com>

Copie: Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, membres de la commission élargie du 30 juin, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ENE 91, FNE IDF Madame Carillon, Monsieur Durovray,

Depuis un peu plus d'un an que vous nous avez présenté un projet Eiffage en réunion publique, nous n'avons eu de cesse de vous appeler à le revoir fondamentalement, quitte à rompre avec le promoteur présélectionné par votre prédécesseur. En conseil de quartier vous avez-vous-même, Monsieur Durovray qualifié le projet Eiffage de « mauvais projet ».

Nous sommes consternés d'apprendre que vous avez l'intention, sans même prendre le temps de tirer les enseignements de la crue que nous venons de subir, de présenter au vote du conseil municipal le 5 juillet une délibération ainsi libellée : *Acquisition et cession de terrains situés à Montgeron rues du Général Leclerc et de Concy et cadastrés AE 1, AE 2, AE 3, 4E 1 et AE 5 pour une superficie de 2282 rn2 - autorisation donnée à la société EIFFAGE immobilier de déposer un permis de construire.*

Les inondations qui ont frappé notre commune vous apportent pourtant des arguments de poids pour écarter définitivement ce projet, et repartir sur de nouvelles bases.

La démonstration est faite que nous sommes bien en zone humide et même en zone inondable, pourtant la crue de 2016 a été importante mais pas exceptionnelle à Montgeron.

Le préfet lui-même dans son avis sur le PLU en cours d'enquête publique vous invite, pour le zonage, à tenir compte des caractéristiques propres à la commune et notamment des risques naturels.

Votre responsabilité personnelle de Maire pourrait être engagée en cas de sinistre portant atteinte aux biens et aux personnes sur ce secteur, et les riverains, comme les futurs occupants de l'immeuble pourraient vous en tenir grief.

Un terme doit être mis à ce projet dans les meilleures conditions possibles pour les finances de notre commune. Les montgeronnais ne comprendraient pas qu'on puisse faire supporter aux finances publiques 400 000 € pour édifier un projet nuisible et de surcroît dangereux.

Selon la convention avec l'EPFIF, ce dernier était censé, par son expertise, apporter ses conseils à la commune. Dans le cas présent il paraît clair qu'il a failli à sa mission tant en matière d'aménagement du quartier et de risques naturels. Ce devrait être un argument supplémentaire pour remettre en question les engagements financiers pris par la commune dans la convention signée en 2011 par votre prédécesseur.

Il est de votre responsabilité de faire valoir ces arguments auprès des instances concernées. Votre position au Conseil Régional, à l'Etablissement public foncier régional d'Île de France, au Conseil Départemental devrait vous faciliter la tâche.

Nous vous demandons très solennellement de repousser cette délibération après le vote du PLU. Si Eiffage devait persister dans son intention de déposer un permis de construire, vous avez toutes les raisons de lui opposer un sursis à statuer.

Nous vous demandons de revoir le zonage prévu au PLU (en cours d'enquête publique) :

- **Accroissement de l'emplacement réservé sur la rue du Général Leclerc pour l'aménagement de la voirie et du carrefour**
- **Interdiction de parking souterrain**
- **Hauteur à l'acrotère et au faîtage et emprise au sol réduite afin d'éviter la rupture violente avec le tissu pavillonnaire environnant**

Recevez, Madame le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau,
Mireille Fric
Vice-Présidente Secrétaire